



MINUTES DES TEMOIGNAGES

ET

RAPPORT

DU COMITE SPECIAL

DE LA

CHAMBRE D'ASSEMBLEE DU BAS-CANADA,

SUR LE BILL

POUR FAIRE UNE DIVISION NOUVELLE ET PLUS
COMMUNE DE LA PROVINCE EN COMTES,

AFIN D'AVOIR UNE

REPRESENTATION

DANS L'ASSEMBLEE PLUS EGALE QUE CI-DEVANT.

(Imprimé par ordre de l'Assemblée.)

BIBLIOTHEQUE
SANS TITRE

200 copies

M. J.

19^e Sept 1829.

QUEBEC:

CHEZ NELSON & COWAN, N. 3, RUE LA MONTAGNE;

1829.

REPORT OF THE

REPORT

OF THE

COMMISSIONERS OF THE

LAND OFFICE

REPORT
OF THE
COMMISSIONERS OF THE
LAND OFFICE

1870

CHAMBRE D'ASSEMBLEE,

Vendredi, 30 Janvier 1829.

Résolu, Que le Bill pour faire une subdivision nouvelle et plus com-
mode de la Province en comtés, afin d'avoir une représentation dans l'As-
semblée plus égale que ci devant, soit référé à un comité de cinq mem-
bres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec
pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné. Que Mr. *Bourdages*, Mr. *Borgia*, Mr. *Cuvillier*, Mr.
Neilson et Mr. *Laterrière* composent le dit Comité.

Attesté.

J. ANT. BOUTHILLIER,

Greffr. Asst.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE,

CHAMBRE DE COMITE',

Vendredi, 13 Février 1829.

En comité sur le Bill pour augmenter la Représentation de la Pro-
vince.

PRESENS :— Messrs. *Bourdages*, *Borgia*, *Laterrière* et *Neilson*.

Mr. *Bourdages* appelé au fauteuil.

Lu l'ordre de référence.

Lu le Bill, clause par clause.

[Ajourné à demain à dix heures,

Samedi,

Samedi, 14 Février 1829.

PRESENS :—Messrs. Bourdages, Neilson, Borgia et Laterriere.

Mr. Bourdages au fauteuil.

Le Comité a procédé à entendre les témoins suivans :

Francis Armstrong Evans, écuyer, du Township de Shipton, Cultivateur et Agent pour les terres, a été appelé et examiné :

1 Q. Avez-vous été délégué par quelque portion des habitans des Townships pour exprimer leurs intentions et leurs désirs à la Législature ?

R. Oui.

2 Q. Par quelle portion ?

R. Les personnes qui ont signé les Pétitions étaient au nombre d'environ 350.

3 Q. Combien de tems avez-vous résidé dans les Townships ?

R. Quatorze ans.

4 Q. Etes-vous natif de cette partie du pays ?

R. Non ; je suis natif d'Irlande.

5 Q. Comment futes-vous nommé ?

R. Je fus nommé par une assemblée publique des habitans tenue à Richmond sur la Rivière St.-François, le 29 de novembre dernier.

6 Q. Comment cette assemblée fut-elle convoquée ?

R. Par divers avis par écrit affichés dans les endroits les plus publics, depuis Ascott jusqu'à Drummondville.

7 Q. Combien de personnes assistèrent à cette assemblée ?

R. Il y eut environ cinquante-trois personnes des divers Townships présentes à l'Assemblée.

8 Q. Vous considérez-vous autorisé par la majorité des habitans qui se trouvent dans les limites dont vous avez fait mention ?

R. Oui, enfin de soumettre les matières dont il a été convenu à cette assemblée.

9 Q. La Représentation des Townships était elle au nombre de ces matières ?

R. Oui.

10 Q. Avez-vous la copie imprimée du Bill introduit dans cette Chambre qui pourvoit à une représentation plus équitable dans toute la Province ?

R. Oui.

11 Q. Avez-vous examiné en particulier la partie qui comprend les Townships ?

R. Oui

12 Q. Quelle est votre opinion à cet égard? Croyez-vous qu'il lui donne une représentation juste et équitable?

R. Non, je ne le crois pas.

13 Q. Avez-vous vu un Bill imprimé qui pourvoit à la Représentation des Townships, et qui a été introduit dans le Conseil Législatif?

R. Non, je ne l'ai pas vu; j'en ai une idée, d'après le projet d'un plan que m'a fait voir l'Honorable W. B. Felton, et qui s'accorde avec ce que j'ai vu sur ce sujet dans les papiers-nouvelles.

14 Q. Quelle est votre opinion à cet égard; est-il juste et équitable, en considérant que la représentation des autres parties de la province y demeure à cinquante membres.

R. Non; je crois que le nombre est plus considérable que ne le désirent les habitans. Ils ne pourraient pas actuellement trouver des personnes qualifiées dans cette proportion pour les représenter.

15 Q. Quel espèce de Bill de Représentation croyez-vous satisfierait les habitans des Townships?

R. Je crois qu'ils désirent une division commode du pays, afin de faciliter tous les habitans à pouvoir se rendre aux élections. Je ne crois pas qu'ils exigent une proportion extraordinaire de représentans.

16 Q. Qu'entendez-vous par une proportion extraordinaire de représentans?

R. Rien de plus que leur proportion au reste de la province et ayant égard à la situation locale de plusieurs des établissemens.

17 Q. Pouvez-vous donner quelques renseignemens qui pourraient être adoptés à leurs circonstances locales?

R. Je parle à l'égard du bill qui est devant la Chambre. Je crois que dans ce bill tous les Townships de la Province devraient avoir dix représentans.

18 Q. Comment en feriez-vous la répartition?

R. Le Comté de St.-François depuis Wendover jusqu'au dessus de Brompton, tous deux inclusivement, dont la population est dit-on d'environ quatre mille âmes—un membre.

Le suivant, depuis Brompton jusqu'à Compton, en y comprenant les établissemens dans Eton, Hereford, Dudswell, Clifton et autres Townships, dans lesquels il y a quelques concessionnaires, environ cinq mille—un membre.

Le suivant, Stanstead, Barnston, Hatley, Bolton et Potton, environ dix mille—deux membres.

Le suivant, Stukely, Ely, Shefford, Granby, Brome et Farnham, environ six mille—un membre.

Le suivant, Durham, Stanbridge, Sutton et St. Armand, environ neuf mille—deux membres.

Le suivant, Beauharnois, tel qu'il est dans le Bill—deux membres.

Le suivant, les Townships sur l'Ottawa, environ quatre mille—un membre.

Les Townships de Rawdon, Kildare, tels qu'ils sont dans le Bill.

Les

Les Townships sur la Chaudière, d'après mon estimation, comprennent environ quatorze cens âmes. D'après leur position éloignée, je pense qu'ils auraient droit à un représentant.

19 Q. Pensez-vous que si ce projet était introduit dans le Bill, tel qu'il est maintenant à d'autres égards, que cela serait juste et considéré comme suffisant pour la majorité des habitans des Townships?

R. Je le crois.

20 Q. Cela s'accommode-t-il avec l'état actuel des établissemens?

R. Oui.

21 Q. Comment pourriez-vous à l'égard d'une augmentation plus ample de la représentation pour l'avenir?

R. Les Townships qui ne sont pas établis, ou qui n'ont que très-peu d'habitans, et qui ne sont pas inclus dans le projet ci-dessus, pourraient être formés en comtés, et il leur seraient accordés des représentans lorsque d'après un recensement de la Province, ils se trouveraient y avoir droit. A mesure que les établissemens et la population s'augmenteraient, il deviendrait peut-être nécessaire d'annexer partie des divisions dont je viens de faire mention au comtés qui sont formés de divisions qui ne sont pas maintenant établies, comme partie de ceux là. J'en parle dans la vue surtout de matières locales, telles que cours de circuit, bureaux d'enregistrement et cours de sessions de trimestre.

22 Q. Voulez-vous parcourir les divisions qui se trouvent dans le Bill, l'une après l'autre, et mentionner séparément quels sont les inconvéniens de ces divisions, si aucun il y a, ayant égard à l'état actuel des établissemens et des circonstances locales, et où les erreurs existent principalement s'il y en a?

23 Q. Voulez-vous regarder le tableau des nouveaux comtés joint au Rapport du Comité spécial sur le Bill de la Représentation, au Journal No. 25, Appendice (M.), et dites quelles peuvent être les erreurs principales qui peuvent se rencontrer dans la population des divisions dans lesquelles les Townships sont situés?

R. Je donnerai mes réponses à ces questions.

24 Q. Quelle est la proportion des électeurs qualifiés en raison de la population dans les Townships?

R. Je crois qu'elle est d'un quart ou d'un cinquième.

25 Q. Quelle peut-être la proportion de la population des électeurs qualifiés à la population mâle de l'âge d'environ vingt-et-un ans?

R. Je crois qu'il y en a très-peu de ceux-ci qui n'aient pas le droit de voter. En général, aussitôt que les jeunes gens arrivent à l'âge de vingt-et-un ans, ils se procurent un morceau de terre, et cela très-souvent même avant l'âge de vingt-et un ans.

26 Q. Alors donc, presque tous les habitans mâles au dessus de vingt et un ans sont propriétaires?

R. Presque tous.

27 Q. Y a-t-il quelques personnes qui tiennent des terres à bail?

R. Très-peu. Quelques-uns ont des réserves de la Couronne et du Clergé.

23 Q. Quelle peut-être la proportion de ceux-ci aux propriétaires ?
 R. Je suppose qu'un vingtième de la population tient des terres à bail. Il y a très-peu de terres qui sont ainsi tenues, à l'exception des Réserves de la Couronne et du Clergé. Dans Durham il peut y avoir de ceux-ci environ neuf cens âmes qui tiennent à bail des Sauvages de St. François. Ils ne payent pas de rentes pendant vingt-et-un ans, et ensuite ils doivent donner un tiers de leurs récoltes.

Mr. *Stephen Bernard*, du Township de Melbourne, appelé et examiné :—

- 1 Q. Avez-vous résidé longtems dans cette partie du pays ?
 R. J'ai été dans les Townships il y a environ trente ans. J'ai été absent environ douze ans, et j'y ai résidé en dernier lieu depuis quinze ans.
- 2 Q. Avez-vous beaucoup parcouru les différentes parties des Townships ?
 R. J'ai été dans les Townships à l'Est de la Rivière St-François. J'ai aussi été fréquemment dans différentes parties sur le côté nord jusqu'à Stanstead.
- 3 Q. Les habitans dans ces parties désirent-ils d'être représentés dans la Chambre d'Assemblée ?
 R. Oui.
- 4 Q. Croyez-vous que cela soit général parmi eux ?
 R. Oui.
- 5 Q. En ont-ils parlé depuis longtems ?
 R. Oui.
- 6 Q. Savez-vous qu'ils aient exprimé leur approbation ou désapprobation d'un bill passé par la Chambre d'Assemblée en différens tems à l'effet d'une représentation plus uniforme pour la province, et particulièrement en mil huit cent vingt six et mil huit cent vingt-sept ?
 R. Je sais que l'idée d'avoir des représentans leur plaisait beaucoup.
- 7 Q. Savez-vous quelle était leur opinion à l'égard du bill.
 R. Non, je ne le sais pas.
- 8 Q. Savez-vous si le nombre des représentans assignés par ce bill aux Townships leur était connu ?
 R. Je ne m'en rappelle pas.
- 9 Q. Avez-vous jamais entendu dire quelle était cette proportion ?
 R. Je ne me rappelle pas.
- 10 Q. Vous ne pouvez pas dire s'ils étaient satisfaits de ce bill ou non ?
 R. Non, je ne le puis pas.
- 11 Q. Vous avez néanmoins résidé pendant quinze ans dans ces quartiers, et vous avez eu beaucoup de communications avec les habitans ?
 R. Je sais qu'il en a été beaucoup parlé, mais je ne sais pas ce que les gens pensaient à l'égard des détails. Ils étaient contents d'avoir des représentans.

12 Q. Avez-vous vu un bill qui est maintenant devant la Chambre d'Assemblée relativement à la représentation ?

R. Je ne crois pas l'avoir vu.

13 Q. En avez-vous vu un du Conseil ?

R. Oui.

14 Q. Quelle serait à votre avis la division et représentation équitable qu'il faudrait donner aux Townships ?

R. Je crois qu'une proportion égale à celle des autres habitans de la province serait équitable.

15 Q. Quant à la facilité pour pouvoir se rendre aux élections dans l'état actuel des établissemens, comment les Townships devraient-ils être divisés ?

R. Il y en a plusieurs qui n'ont point d'habitans :—

1^o. Tous ceux au-dessus de Durham et la ligne d'en bas de Kingsey, un comté—un membre. Drummondville le lieu le plus central.

2^o. Tous ceux au-dessous de la ligne inférieure de Brompton et Stoke, un comté—un membre. Lieu le plus central, Richmond.

3^o. Le suivant devrait aller jusqu'à Compton inclusivement. Lieu le plus central, Sherbrooke—un membre.

4^o. Le suivant jusqu'à Stanstead inclusivement. Lieu le plus central Stanstead—deux membres.

5^o. Eton et quelques bourgs pourraient former un autre comté—un membre. Le lieu le plus central, Eton.

16 Q. Que penseriez-vous d'un plan qui comprendrait :—1^o. Depuis Wendover jusqu'à Brompton inclusivement.—2^o. Depuis Brompton jusqu'à Compton, en y comprenant Eton, &c.—3^o. Stanstead, Barnston, Hatley, Bolton et Potton.—4^o. Stukely, Ely, Shefford, Granby, Brome et Farnham ?

R. Il pourrait se faire qu'un tel plan conviendrait. De la manière que je viens de les détailler, peut-être que cela nous donnerait plus de représentans que nous n'aurions droit d'avoir d'après la population.

17 Q. D'après votre connaissance des localités, pensez-vous que cette division donnerait des facilités aux voteurs qui se rendraient aux élections ?

R. Il n'y aurait pas beaucoup d'inconvéniens.

18 Q. En admettant l'adoption des divisions dernièrement mentionnées, où devraient on placer les Polls pour la commodité des habitans ?

R. 1er. A Drummondville et Richmond.

2e. A Sherbrooke et Eton.

3e. A Hatley et Stanstead.

4e. Je ne pourrais dire dans quel endroit.

C'est à dire, en supposant qu'il y eut deux places d'élections. S'il n'y en avait qu'une seule, elle devrait être comme il a été mentionné ci-devant.

19 Q. Quelle est la proportion des propriétaires des Townships à la population mâle au-dessus de vingt-et un ans ?

R

R. Chaque homme presque dans ce pays est un propriétaire possédant des terres.

20 Q. Quelle est la proportion des natifs de cette partie du pays aux mâles au-dessus de vingt-et-un ans ?

R. Une très-petite proportion. Il n'y a que trente ans ou environ que les premiers habitans s'y sont établis : la plupart d'entr'eux étaient de jeunes-gens avec des jeunes familles.

21 Q. Quelle est la proportion des émigrés natifs d'Europe qui y demeurent d'avec la population entière ?

R. Pas plus d'un sixième.

22 Q. D'où sont-ils principalement ?

R. La plupart d'entr'eux sont d'Irlande. Il y en a plusieurs d'établis dans Drummondville et Durham qui ont servi à l'armée. Il y en a bien peu au-dessus de Durham. Il y a quelques émigrés Irlandais dans tous les Townships.

Lundi, 16 Février 1829.

PRESENS :—Messrs. *Laterriere, Bourdages, Neilson et Borgia.*

Mr. *Bourdages* au fauteuil.

Charles Frederick Henry Goodhue, Ecuyer, commerçant, a été appelé et examiné :

1 Q. Quelle est votre résidence actuelle ?

R. A Sherbrooke.

2 Q. Avez-vous résidé longtems dans les Townships ?

R. Environ vingt-et-un ans.

3 Q. Avez-vous résidé dans différentes parties des Townships et dans quelles parties ?

R. Dans la plupart de ceux qui sont établis, principalement sur le côté Est du (Lac Memphremagog.) J'ai été avant ce tems dans les Townships sur la Baie de Missisquoi, mais non pas depuis ces années dernières.

4 Q. Dans le cours de votre négoce, avez-vous souvent eu occasion de vous mettre au fait des vues et des sentimens des habitans de ces Townships en général, en ce qui a rapport aux affaires publiques ?

R. Oui, particulièrement dans les endroits dont il vient d'être fait mention.

5 Q. Paraissent-ils désirer d'avoir de plus grandes facilités afin d'élire et d'envoyer des Représentans au Parlement Provincial ?

R. Je crois que c'est là le désir du peuple en général.

6 Q. Avez-vous vu le Bill pour la Représentation qui a été passé en différens tems par la Chambre d'Assemblée ?

R. Je l'ai vu ci-devant.

7 Q. Quelle était votre opinion de ce Bill ainsi que celle des habitans des Townships en général, quant aux parties qui avaient rapport aux Townships ?

R. Je ne crois pas pouvoir m'en rappeler suffisamment.

8 Q. Avez-vous entendu prononcer quelque opinion à ce sujet ?

R. Oui, l'opinion du peuple en général était qu'il aurait dû passer en force de loi. Je n'ai aucun doute que le peuple en aurait été satisfait dans ce tems là.

9 Q. Avez-vous vu un Bill qui a été récemment passé par le Conseil Législatif, et qui donne une Représentation aux Townships ?

R. Oui.

10 Q. Quelle est votre opinion à l'égard de ce Bill ?

R. Mon opinion est que ce bill demande un plus grand nombre de membres que ne l'exige la population actuelle.

11 Q. Quelle serait à votre avis la Représentation équitable qu'il faudrait donner aux Townships ?

R. Je parle des Townships au sud du fleuve St.-Laurent dans la portion sud-ouest de la province. Je crois que six à huit membres serait raisonnable. Les habitans ne désirent pas avoir une part plus considérable qu'en proportion à leur population.

12 Q. A votre avis qu'elle serait la division la plus commode de ces Townships, afin de donner la facilité à tous les habitans, aussi équitablement que possible, de faire le choix de leurs représentans ?

R. Je dirai que les places d'élections devraient être à Drummondville, Shipton, Sherbrooke, Eaton, Compton ou Hatley et Stanstead.

13 Q. Entendez-vous par là que cela devrait avoir lieu s'il y avait deux ou plusieurs places d'élections dans chaque comté, ou une place seulement ?

R. On pourrait comprendre Shipton et Drummondville dans le même Comté et Sherbrooke, et Eaton, et Hatley et Stanstead ; cela ferait trois comtés ; on pourrait néanmoins les diviser en quatre.

14 Q. S'ils étaient divisés en quatre, quelle serait le lieu où il n'y aurait qu'une seule place d'élection ?

R. Je crois que ce devrait être à Hatley.

15 Q. Quelle division proposeriez-vous pour le pays dont les rivières se déchargent dans la rivière St.-François, en comprenant les deux côtés de la rivière ?

R. 1°. Depuis Wendover jusqu'à Shipton inclusivement—un membre.

2°. Depuis Brompton jusqu'à Ascott—un membre.

3°. Depuis Eaton comprenant Newport, Clifton, Dudswell—un membre.

4°. Hatley, Compton, Barnston, Hereford et Stanstead—deux membres.

16 Q. Vous croyez donc qu'une division telle que vous venez de faire la description serait équitable et à la satisfaction de la masse des habitans dans cette section du pays ?

R. Oui.

17 Q. Quelle est la proportion des émigrés venant d'Europe en ce pays au reste des habitans ?

R. Pas plus d'un dixième ou d'un huitième ou environ. On les trouve principalement dans Sherbrooke et Drummondville.

18 Q. De quelle description sont-ils en général ?

R. La plus grande partie se compose d'Irlandais ; le reste principalement d'individus qui ont servi à l'armée.

19 Q. Quelle est la proportion des propriétaires ?

R. Une moitié probablement.

20 Q. En quelle proportion sont les propriétaires en général dans les Townships à la population mâle d'environ vingt-et-un ans ?

R. Les dix-neuf vingtièmes de la population (à part de ceux qui viennent d'Europe) au-dessus de vingt-et-un ans, sont des propriétaires.

21 Q. Quelle proportion de représentans pensez-vous satisferait le peuple dans les Townships de l'autre côté du Lac de Memphremagog ?

R. Deux, je pense ; j'ai néanmoins déjà dit que je ne connaissais pas aussi bien cette partie du pays.

Charles B. Felton, Ecuyer, Protonotaire de la cour et Greffier de la Paix pour le District de St.-François, a été appelé et examiné :

1 Q. Avez-vous fait votre résidence depuis longtems dans les Townships ?

R. Environ quatorze ans.

2 Q. Avez-vous été dans plusieurs des Townships ?

R. Oui, je connais généralement ceux qui sont situés sur la Rivière St.-François.

3 Q. Ou trouve-t-on la masse de la population établie ?

R. La plus forte partie est dans Stanstead.

4 Q. Quel est le lieu ensuite où se trouve la plus forte population ?

R. Shipton et Melbourne, ensuite Compton et Ascott ; les établissemens dans la direction du sud-est sont bien épars, mais je croirais que la plus grande population ensuite se trouverait dans Eaton, Westbury, Hereford et Clifton. Je ne connais pas aussi bien la population qui est au-dessous de Shipton, sur le côté est, elle est très-mince jusqu'à ce que vous arriviez aux seigneuries. A l'ouest les Townships établis se trouvent immédiatement au nord, et éloignés de pas plus de trois milles en profondeur. Drummondville est la partie la plus populeuse.

5. Q. A votre avis qu'elle serait la division la plus commode des Townships sur les eaux de la rivière St.-François, à l'effet de faciliter les habitans également dans le choix de leurs représentans ?

R.

R. Je crois qu'ils devraient être divisés en cinq comtés, comprenant les deux côtés de la rivière :

1^o. Depuis Drummenville jusqu'à Wickham, un membre.

2^o. De Melbourne à Brompton, un membre.

3^o. Oxford, Ascot et Compton, un membre.

4^o. Hatley, Stanstead et Barnston, un membre.

5^o. Eaton, Westbury et Clifton, un membre.

6 Q. Avez-vous vu le Bill de Représentation qui est maintenant devant la Chambre d'Assemblée ?

R. J'en ai lu une partie.

7 Q. En avez-vous examiné la partie qui a rapport aux Townships de St.-François ?

R. Oui, j'en ai fait l'examen.

8 Q. Savez-vous quel est le nombre de représentans que l'on propose de donner aux habitans de la province par ce bill ?

R. Oui, je crois qu'il y en a quatrevingt-cinq.

9 Q. Sur ce nombre, combien vous paraît-il y en avoir pour les Townships qui sont sur les eaux de la rivière St.-François ?

R. Il paraît y en avoir neuf.

10 Q. Avez-vous entendu faire quelques observations à l'égard de ce bill par le peuple des Townships en général ?

R. J'ai entendu dire à trois ou quatre personnes des Townships qu'ils considèrent la mesure comme judicieuse, et qu'elle était conforme à leurs désirs. Ils ne s'attendaient pas à avoir plus de trois ou quatre membres.

11 Q. Quelle serait à votre avis l'opinion générale du peuple ?

R. Mon avis est que cela serait conforme à leurs désirs ; excepté quant aux lieux où les élections doivent être tenues ; les places d'élections devraient être plus nombreuses.

12 Q. Où les placeriez-vous ?

R. J'en placerais une à Stanstead, une à Eaton, une à Sherbrooke, une à Shipton et une à Drummondville.

13 Q. Pensez-vous que le peuple serait satisfait d'un bill sous un pareil arrangement ?

R. Je crois qu'il le serait maintenant.

14 Q. Croyez-vous qu'il y aurait un nombre quelconque ou une classe de personnes dans les Townships qui seraient mécontents du bill, si les comtés étaient formés et qu'il fut assigné des représentans d'après le projet que vous avez donné dans votre témoignage ?

R. Je ne connais aucune classe de personnes qui seraient mécontente ou qui se plaindraient d'une semblable mesure.

15 Q. En quelle proportion les émigrés dans les Townships sur les eaux de la rivière St.-François, qui sont venus d'Europe, sont-ils au reste des habitans ?

R. Je suppose d'environ un neuvième. Ils augmentent néanmoins beaucoup chaque année.

16 Q. Augmentent-ils plus rapidement que le reste de l'autre population ?

R

R. Oui, depuis les cinq dernières années.

17 Q. De quelle description sont-ils en général ?

R. Principalement de l'Irlande et du nord de l'Angleterre. Les Irlandais sont en plus grand nombre, mais non pas comme propriétaires.

18 Q. Quelle est la proportion de ceux venant d'Europe, et qui sont propriétaires ?

R. Je suppose environ les deux tiers. Ils obtiennent en général une terre après avoir servi à gages pendant environ douze mois.

19 Q. N'y a-t-il pas quelques-uns d'eux qui ont servi à l'armée ?

R. A l'exception des établissemens de Drummondville, il n'y en a que très-peu.

20 Q. Où sont principalement établis les gens qui viennent d'Europe ?

R. Ils sont entremêlés avec les cultivateurs Américains dans Hatley, Compton, Eaton, Ascott, Shipton et Melbourne. Il y en a quelque peu dans Brompton et Hereford.

21 Q. Les Américains ou natifs au-dessus de vingt-et-un ans sont-ils en général propriétaires ?

R. Oui, ils le sont ; les fils mêmes avant d'avoir vingt-et-un ans sont propriétaires, parce qu'ils ont, ainsi qu'ils s'expriment, acheté leur tems de leurs pères, et ils deviennent cultivateurs pour leur propre compte. L'émigration des Townships du côté de l'ouest a cessé, et l'émigration de Vermont et de New-Hampshire commence à avoir lieu dans les Townships. Il y a environ sept ou huit ans, jusqu'à vingt-trois familles des bords de la rivière St.-François, d'Oxford, Ascot, Brompton et Stoke émigrèrent au pays de l'Ohio.

Mr. *Silas Horton Dickerson*, Imprimeur, de Stanstead, a été appelé, et examiné :

1 Q. Avez-vous résidé longtems dans les Townships sur les eaux de la rivière St.-François ?

R. Six ans.

2 Q. Avez-vous eu occasion de connaître quels étaient les sentimens du peuple de ce pays-là relativement aux affaires publiques ?

R. Oui.

3 Q. Avez-vous parcouru les Townships en général ?

R. Oui, la plus grande partie de ceux qui ont des habitans, à l'exception de ceux qui sont sur la rivière Ottawa.

4 Q. Pourriez-vous faire l'énumération des Townships sur la rivière St.-François qui contiennent plus de cent âmes ?

R. Oui, commençant avec le nombre le plus haut, le premier est Stanstead, Barnston, Hatley, Compton, Bolton, Shipton, Eaton, Ascot, Potton, Melbourne, Grantham, Brompton, Oxford, Durham, Kingsey, Wickham, Windsor, Dudswell, Hereford. Des autres il y en

en a huit qui ont des habitans, mais leur nombre n'excède pas de treize à cent âmes.

5 Q. Croyez-vous le recensement de mil huit cent vingt-cinq erronné relativement aux Townships, et rapport à quelles parties principalement ?

R. Dans Shipton, Melbourne et Durham, les nombres sont marqués trop bas, trois à quatre cens. Pour les autres parties, je crois le recensement presque correct.

6 Q. Avez-vous vu le Bill de représentation maintenant devant la Chambre d'Assemblée ?

R. Je l'ai vu.

7 Q. Connaissez-vous la nature des bills passés précédemment dans la Chambre d'Assemblée ?

R. Je n'ai pas vu les bills précédens ; j'en ai vu seulement un extrait dans les papiers publics

8 Q. Quelle était l'opinion des habitans des Townships à l'égard de ces bills ?

R. Ils croyaient que la représentation n'était pas proportionnée à la population des Townships.

9 Q. Vous paraît-il que le bill actuel est proportionné au nombre des habitans ?

R. Je ne le crois pas.

10 Q. Voulez-vous expliquer comment il vous paraît ne l'être pas ?

R. Le Bill actuel ne donne aux Townships que sept membres, et d'après leur population, je croirais qu'ils ont droit à en avoir huit ou neuf.

11 Q. A combien supputez-vous la population des Townships, et à combien celle du reste de la province ?

R. Je suppose que la population de tous les Townships de la Province forme un dixième de celle de toute la province. Le nombre total des représentans est dans le bill actuel de quatrevingt-huit.

12 Q. De quelle manière diviseriez-vous les Townships en Comtés, pour donner égale facilité, autant que possible, à tous les électeurs qualifiés, de se rendre à l'élection, en commençant par le comté de Saint-François, avoisinant les seigneuries ?

R. 1 ^o . Grantham et les Townships adjacens jusqu'à Wickham, et	}	un membre.
2 ^o . Shipton jusqu'à Windsor,		
3 ^o . Ascot à Compton,	}	un membre.
4 ^o . Eaton à Hereford,		
5 ^o . Stanstead à Bedford,		deux membres.
6 ^o . Potton jusqu'à la Baie Missisquoi,		deux membres.
7 ^o . Shefford à Ely,		un membre.

Le bill pourvoit à donner aux Townships à l'ouest du Lac Champlain jusqu'à Beauharnois,

Et il donne à ceux de l'Ottawa,

deux membres.

un membre.

13 Q. Pensez-vous qu'un pareil arrangement dans le bill actuel satisfait la masse du peuple des Townships ?

R. Je crois qu'il donnerait une satisfaction générale.

14 Q. Y a-t-il quelques espèces de personnes résidentes que vous croyez devoir être mécontentes ?

R. Je n'en connais pas plus d'une.

15 Q. A combien estimez-vous la proportion des colons émigrés d'Europe dans les Townships, comparée à celle des colons natifs et autres ?

R. Je ne croirais pas qu'il y en ait plus d'un sur vingt.

16 Q. Quelles parties occupent-ils en particuliers ?

R. Grantham, Kingsey, Shipton et Durham, principalement.

17 Q. Forment-ils la majorité dans ces endroits ?

R. Je ne crois pas.

18 Q. Les habitans des Townships sont généralement propriétaires de terres, c'est-à-dire, tous les mâles au-dessus de vingt-et-un, et ils sont conséquemment électeurs qualifiés ?

R. Oui.

19 Q. Le peuple des Townships n'a-t-il pas exprimé sa satisfaction à l'égard des bills augmentant la représentation, précédemment passés dans l'Assemblée, mais perdus dans le Conseil ?

R. Ils pensaient qu'ils leur seraient avantageux et désiraient qu'ils passassent, quoiqu'ils ne crussent pas la division, les places des polls et le nombre des membres suffisants.

20 Q. Où voudriez-vous voir fixer les polls ?

R. Je crois qu'ils seraient mieux aux Townships que j'ai mentionnés, pour distinguer les comtés, savoir :

Grantham et Shipton,

Ascot et Eaton,

Stanstead, à la plaine et au lieu de débarquement, vis-à-vis Georgeville dans Potton.

21 Q. Que croyez-vous que seraient les places les plus commodes pour tenir les polls ?

R. A l'ouest de la montagne de Bolton, Durham Flat et Shefford, et en quelque endroit de Farnham.

Mardi, 17 Février 1829.

PRESENS :—Messrs. Bourdages, Neilson, Cuvillier et Borgia.

Mr. Bourdages au fauteuil.

Mr. F. A. Evans a été appelé de nouveau et examiné :

1 Q. Etes vous maintenant prêt à donner vos réponses aux deux ques-

questions qui vous ont été faites lors de votre premier examen, et auxquelles vous avez dit que vous feriez vos réponses ?

R. A la première demande, je réponds, qu'ayant parcouru les divisions proposées pour les Townships de l'Est dans le bill qui est maintenant devant la Chambre, je crois qu'elles ne sont pas commodément réparties et prenant en considération l'état actuel des établissemens, par exemple, le comté de St.-François qui s'étend depuis la seigneurie de Courval jusqu'à la latitude quarante-cinq degrés, ce qui fait une distance dans une ligne droite de quatrevingt-dix milles, et par les chemins à travers les établissemens de cent trente milles, les places d'élection sont fixées dans Drummondville et Sherbrooke, tandis que les principaux établissemens sont au tour de Shipton et à l'est d'Ascot ; il est hors de doute que la plupart des gens voudraient ou pussent commodément se rendre aux élections, et ainsi les habitans ne seraient pas représentés équitablement ; les chemins aussi étant très-mauvais pour y voyager. De plus, s'il était établi des cours de comtés ou de circuits, des cours de sessions de trimestre ou bureaux d'enregistrement, les inconvéniens se trouveraient redoublés. Dans tous les cas, les établissemens se trouvant épars sur une grande étendue de pays, je crois qu'il serait mieux de diviser les Townships selon le plan dont j'ai fait mention ; ce qui les rendraient d'une forme presque circulaire, et conséquemment plus commodes pour toutes les fins auxquelles un comté peut être formé. Je remarquerai aussi que d'après la division des comtés dans le bill pour toute la province, on assigne un membre où la population varie depuis trois jusqu'à sept ou huit mille âmes, et deux membres dans les cas où la population s'élève depuis huit jusqu'à treize mille âmes. Mais en estimant la population entière à cinq cens mille qui auraient quatrevingt-dix membres, (deux membres plus que n'accorde le bill) et tous les Townships à cinquante mille âmes, cela donnerait aux Townships le droit d'envoyer dix membres. D'après ces considérations et ce dont j'ai déjà fait mention au comité relativement à l'état isolé des divers établissemens dans les Townships, et qu'ils n'ont pas encore eu jusqu'à présent une voix dans la Législature, aussi la probabilité que leur accroissement sera plus rapide que les autres parties de la province qui ont été établies longtems auparavant ; je conçois que les Townships devraient être divisés de la manière que je l'ai mentionné, et qu'ils soient en état d'envoyer à l'Assemblée le nombre de membres dont j'ai déjà fait mention dans mon témoignage.

Réponse à la deuxième question :—

Je crois qu'il y a une erreur considérable dans le retour qui a été fait du nombre des habitans des Townships, lors du dernier recensement, et on en peut facilement donner la raison, savoir : quand des individus procèdent à faire un recensement dans une grande étendue de territoire sur lequel les habitans sont établis çà et là, et les établissemens et les cultivateurs isolés des uns et des autres, il est dans bien des cas presque impossible

possible de le faire d'une manière exacte, à moins que la personne qui fait le recensement ne connaisse l'établissement et la ferme ; sans cela, plusieurs peuvent être omis sans dessein, et par là le nombre dont on fait un retour est beaucoup moins qu'il ne l'est en réalité. Ces erreurs ne peuvent pas vraisemblablement avoir lieu aussi souvent dans les parties des seigneuries de la province. Là, chaque établissement est en général ouvert de concession en concession, et de cette manière la personne qui fait le recensement est moins sujette à oublier le nom de chaque individu. Je dis cela d'après ma propre expérience, car en comptant le nombre d'âmes dans plusieurs des Townships et d'après d'autres bons renseignements, j'ai trouvé dix par cent, et dans quelques cas depuis vingt à trente par cent de plus dans ces endroits qu'il y en avait dans le recensement. Et je crois d'après ce que je connais des Townships et au moyen d'autres renseignements qu'il y a, dans le moment actuel, d'après un terme moyen, une augmentation depuis vingt-cinq jusqu'à trente par cent dans tous les Townships au nombre porté dans le recensement, et j'attribue cela aux erreurs qui furent faites alors, à l'émigration et à l'augmentation naturelle.

Q. Avez-vous quelques autres renseignements à donner au sujet de votre témoignage précédent ?

R. Je crois que je n'ai pas fait mention des endroits où l'on devrait assigner les places d'élection.

Q. Où devraient-elles être situées ?

R. Je crois dans Drummondville, Richmond, Sherbrooke, Middle Village dans Eaton, Charleton dans Hatley, Stanstead Plain, Frost Village dans Shefford, Village de Granby dans Granby, Dunham et Freighlicsburg ; pour Mégantic dans Ireland ou Leeds. Je désire ajouter que dans le Nouveau-Brunswick il y a une disposition qui oblige les Officiers rapporteurs lorsqu'ils en sont requis par les électeurs ou les candidats de transporter le poll à aucun autre établissement dans le comté, en par les candidats payant suivant la loi les dépenses. Je crois qu'une semblable disposition serait avantageuse, vu la situation dispersée des Townships et des établissemens. Je produis un plan des Townships qui fait voir la division qui, je conçois, serait la plus avantageuse et la plus commode pour les habitans, et les lieux que je propose pour les places d'élections.

Mr. Samuel Brooks, d'Ascott, Commerçant, a été appelé et examiné :

1 Q. Avez-vous résidé longtems dans les Townships ?

R. Environ huit ans.

2 Q. En avez-vous parcouru en personne différentes parties ?

R. Je les ai parcourues.

3. Q. Quelles parties ?

C

R.

R. Tous les Townships établis dans la portion sud-ouest de la province.

4 Q. Vous avez conséquemment eu occasion de connaître quels étaient les désirs et les besoins des habitans relativement à leurs affaires publiques ?

R. Oui, généralement.

5 Q. Les avez-vous entendu s'exprimer au sujet des facilités que l'on devrait leur accorder pour élire des Représentans pour l'Assemblée Provinciale ?

R. Oui, fréquemment.

6 Q. Quelle opinion ont-ils exprimée au sujet du bill de la représentation ci-devant passé dans la Chambre d'Assemblée, et dernièrement dans le Conseil Législatif ?

R. Il a été passé un bill en mil huit cent vingt-quatre ; et je crois d'après les connaissances que je possède que le peuple en aurait été très-satisfait.

7 Q. Connaissez-vous les dispositions du bill de la représentation qui est maintenant devant la Chambre d'Assemblée ?

R. Je l'ai parcouru rapidement ; je crois qu'il donne environ huit membres aux Townships.

8 Q. Pensez-vous qu'il soit plus favorable que le bill d'au paravant ?

R. Je crois qu'il est plus favorable.

9 Q. Croyez-vous que les habitans désirent avoir une part plus considérable dans la représentation qu'en proportion de leur population ?

R. Non, à très-peu d'exceptions, ils ne le désireraient pas.

10 Q. Quelle est la proportion des électeurs qualifiés dans les Townships en raison de la population ?

R. Je puis dire que les neuf dixièmes des habitans au-dessus de vingt-et-un ans sont propriétaires.

11 Q. Croyez-vous que la même proportion existe dans toutes les campagnes de la province en général ?

R. Je ne connais pas suffisamment les anciens établissemens, pour être en état de donner mon opinion sur ce sujet.

12 Q. Quelle est votre opinion à l'égard de la représentation équitable que l'on devrait donner aux Townships, et à la division que l'on en devrait faire, et qui serait la plus commode aux propriétaires afin de se rendre aux élections ?

R. Depuis six jusqu'à dix, serait une représentation équitable. Six, même serait satisfaisant ; mais d'après l'état dans lequel ils se trouvent dispersés, le nombre de dix conviendrait mieux à leur situation. Ils n'insistent pas tant sur le nombre que sur la liberté d'avoir des représentans de leur choix, de manière que l'on comprenne mieux quels sont leurs besoins et les circonstances où ils se trouvent.

13 Q. Lorsque vous parlez de six à dix représentans pour les Townships, entendez vous que cela soit pour tous les Townships établis dans la partie sud-ouest de la province, dans St.-Régis aussi bien que ceux sur la Rivière Ottawa ?

R. Je ne parle seulement que de ceux au sud du fleuve St.-Laurent. Je conçois que la population des Townships au sud du fleuve est d'environ quarante mille âmes.

14 Q. Voulez-vous avoir la bonté de regarder à la division proposée sur le plan qui vous est maintenant montré, et dire si vous êtes d'opinion que cela serait commode aux habitans des différens établissemens pour pouvoir se rendre aux élections ; et sur le tout si cela serait agréé par le peuple dans les Townships ?

R. Je crois que cela conviendrait. Je proposerais que les Townships de Potton et Bolton fussent compris dans le comté de Dunham. Je crois que dans l'état actuel de la population les places d'élections, telles que mentionnées dans le témoignage de Mr. Evans, ne pourraient pas être mieux réparties.

15 Q. La population des Townships a-t-elle beaucoup augmenté depuis les dix dernières années ?

R. Oui, je crois que depuis ce tems l'augmentation a été d'environ un tiers.

16 Q. A-t-elle beaucoup augmenté à cause de l'émigration ?

R. En partie par cette cause.

17 Q. De quel pays sont les émigrés en général ?

R. Le plus grand nombre vient des Etats-Unis, et cela deux contre un. Ce sont principalement des jeunes gens. Ils se procurent des terres à meilleur marché et de meilleure qualité.

18 Jusqu'où les Emigrés Européens s'étendent-ils ?

R. Ils sont en partie dans Drummondville et quelques-uns dans Sherbrooke. Plusieurs ont été dans Eaton pour y prendre des terres nouvelles. Les Irlandais sont répandus partout.

19 Q. Les gens nouvellement arrivés d'Europe se tirent-ils d'affaires ?

R. Oui ; ceux qui prennent des terres nouvelles sont en général des individus qui se sont mis pendant quelque tems en service chez les cultivateurs des Etats-Unis, et qui ont appris d'eux la manière de faire la terre et de conduire leurs affaires dans le pays.

Vendredi, 20 Février 1829.

PRESENS :—Messrs. *Neilson, Bourdages, Cuvillier, Laterriere et Borgia.*

Mr. *Bourdages* au fauteuil.

Votre Comité a soigneusement examiné le Bill qui lui a été référé par votre honorable Chambre : il trouve que les nouveaux comtés qui ont été

été créés à même ceux qui furent établis en mil sept cent quatre-vingt-douze, et qui comprenaient toute l'étendue de la province, correspondent autant que les circonstances peuvent le permettre avec l'étendue du territoire que l'on peut commodément comprendre dans un comté, dans la vue de faciliter tous les électeurs qualifiés qui s'y trouvent de donner leurs votes aux élections; et que le nombre de membres assignés à chacun des comtés, tant de ceux qui restent sans aucun changement dans leurs limites que des nouveaux comtés, est, autant que l'on a pu s'en assurer, conforme au nombre probable des électeurs qualifiés dans chaque, d'après le recensement de mil huit cent vingt-cinq.

Votre Comité est d'opinion que l'éloignement du district de Gaspé du siège du Gouvernement, et les difficultés de la communication entre les deux comtés dont on propose dans le bill la division du district, de même que la nature particulière de ses intérêts, semble autoriser qu'on doive accorder pour le présent, un membre pour le comté proposé de Bonaventure, quoique néanmoins d'après le recensement, le nombre des électeurs ne leur donne pas jusqu'à présent droit à un membre séparément du comté de Gaspé.

Votre Comité considérant que la grande masse des habitans des Townships dans la province, situés dans la portion sud-ouest du pays, (quoiqu'ils fussent compris dans les comtés existans dans cette partie, et que cela leur donnât le droit de voter aux élections des membres pour servir dans la Chambre pour ces comtés,) ont été en grande partie empêchés de voter par rapport à leur position éloignée, et que la Chambre a été conséquemment privée de renseignemens constitutionnels par rapport à leurs vues et à leurs intérêts, à l'égard du bill actuel, a appelé devant le comité et a examiné à ce sujet plusieurs propriétaires respectables dans ces Townships, et dont les témoignages sont annexés à ce rapport.

Votre Comité trouve qu'il s'accordent généralement à dire que si les autres branches eussent concouru dans les bills ci-devant passés par votre honorable Chambre, et qui étaient de la nature de celui qui est maintenant révisé, cela eût satisfait le corps nombreux des habitans des Townships; dans presque tous les cas les personnes qui ont été examinées sont convenues qu'elles ne désireraient rien autre chose qu'une distribution égale de la représentation par toute la province parmi les personnes qui par la loi ont droit de voter à l'élection des membres de l'assemblée, et qu'il devrait être accordé à tous autant de facilité que l'état actuel des établissemens et des chemins le permettent pour se rendre aux élections.

Votre Comité concourant entièrement dans les mêmes vues, n'ignore pas que dans des pays nouveaux et croissans comme l'est cette province, les divisions qui y sont faites pour répondre à ces intentions doivent être à quelques égards imparfaites et demanderont des changemens périodiques

ques fondées sur l'état alors existant des choses, et qu'il avait été impossible de prévoir par aucune mesure en perspective. Ces mesures dans un pays comme celui-ci, pourraient donner lieu à l'injustice manifeste d'une représentation inégale de personnes également qualifiées et également disséminées parmi une population presque entièrement composée de propriétaires : ce serait une injustice qui ne pourrait assurer aucun avantage durable, mais qui donnerait lieu à une discorde continuelle jusqu'au moment où elle serait détruite par les efforts d'une population libre.

Votre Comité conçoit d'après les renseignemens qu'il a pu obtenir, que l'on ferait une ample justice aux Townships en leur donnant, d'après la proportion établie par le bill actuel, une représentation de sept membres en y comprenant les Townships sur la Rivière Ottawa. Les Townships à l'ouest du Lac Champlain jusqu'à St.-Régis étant compris dans le comté proposé de Beauharnois auquel il est assigné deux membres.

Ce changement, si votre Comité a été bien instruit par les personnes qu'il a entendues, avec un choix convenable, pour la place du poll, fera, qu'il n'y aura aucune des personnes quelconques dans les Townships qui pourront avoir des motifs ou même des prétextes de se plaindre que l'on n'a pas amplement pourvu à leurs intérêts dans le bill actuel.

Votre Comité voyant le grand nombre d'affaires qui sont maintenant devant le Parlement Provincial, dans lesquelles les habitans des Townships sont particulièrement intéressés, et à la décision desquelles on ne peut guère procéder avec sûreté, sans qu'ils aient des représentans dans votre honorable Chambre, afin de pouvoir donner les renseignemens nécessaires sous leur responsabilité constitutionnelle envers leurs électeurs, a formé la résolution qu'il est expédient que le bill actuel devrait commencer à avoir effet en ce qui a rapport aux comtés dans lesquels les Townships se trouvent situés, de telle manière que leurs habitans puissent avoir leurs représentans siégeans dans la session prochaine.

Dans la vue que votre Comité a prise du sujet important qui lui a été référé, votre Comité a fait les amendemens qu'il a cru nécessaires au bill.

Le Tableau qui suit fait voir le bill tel qu'il est avec les amendemens proposés par le Comité.

TABLEAU

TABLEAU DU BILL DE REPRESENTATION.

No.	NOMS DES COMTE'S.	No. de membres.	PLACES D'ELECTIONS.
1	Gaspé	1	Gaspé.
2	Bonaventure	1	Richmond.
3	Rimouski	1	Rimouski et Isle Verte.
4	Kamouraska	3	Kamouraska.
5	L'Islet	2	L'Islet.
6	Bellechasse	3	Saint Vallier,
7	Dorchester	2	{ A la Rivière Etchemins entre St.-Henri et la Pointe-Lévi et St.-Nicolas.
8	Beauce	} 1	{ Dans le haut de Ste.-Marie, sur ou près de la ligne entre Ste.-Marie et St.-Joseph et dans le Township de Leeds
9	Megantic		
10	Lotbinière	1	Sainte Croix.
11	Nicolet	2	Gentilly et Saint Grégoire.
12	Yamaska	2	Village sauvage St.-François.
13	Saint François	1	Drummondville et Richmond.
14	Sherbrooke	1	Middle Village, Township d'Eaton.
15	Stanstead	2	{ Stanstead Plain et Village de Charleton, Township d'Hatley.
16	Missiskoui	1	Village de Dunham de Freighlicsburgh.
17	Shefford	1	Frost Village, Township de Shefford.
18	Richelieu.	3	Saint Ours.
19	Saint Hyacinthe	3	Saint Hyacinthe.
20	Rouville	3	Ste. Marie de Monnoir.
21	Verchères	2	Verchères.
22	Chambly	3	Longueuil.
23	Laprairie	3	Saint Constant.
24	L'Acadie	3	Sainte Marguerite de Blairfindie. Porté ci-contre,

No.	NOMS DES COMTE'S.	No. de membres.	PLACES D'ELECTIONS.
25	Beauharnois	2	Saint Clement.
26	Vaudreuil	2	Vaudreuil et aux Cèdres.
27	Ottawa	1	Hull.
28	Deux Montagnes	3	Saint André et St. Eustache.
29	Terrebonne	3	Sainte Rose et Sainte Anne des Plaines.
30	Lachenaye	1	Saint Roch.
31	L'Assomption	2	Saint Pierre de l'Assomption,
32	Montréal	3	Saint Laurent.
33	Berthier	3	Berthier et St. Paul.
34	Saint Maurice	3	Yamachiche.
35	Champlain	2	{ Au passage le plus près du fleuve Saint Laurent du côté nord-est de la rivière Batiscau.
36	Portneuf	2	Deschambault et Saint Augustin.
37	Québec	2	Charlesbourg.
38	Montmorenci	1	Sainte Anne.
39	Saguenay	2	La Baie Saint Paul et Murray Bay.
40	Orléans	1	Saint Jean.
41	Cité de Québec	4	Aux mêmes lieux que ci-devant.
42	Cité de Montréal	4	Ditto
43	Trois-Rivières	2	Ditto
44	Wm. Henry	1	Ditto

89

Pour les amendemens faits au bill, voyez le bill.

La question ayant été mise sur le projet de rapport ci-dessus, Mr. Borgia a voté contre.

Ordonné, Que le Président laisse la Chaire, et fasse rapport.

Le tout néanmoins complètement soumis.

Is. BOURDAGES,
Président.

Femelles coupes pour être lues pour la
première fois à la bibliothèque St Sulpice
le samedi PM à 4 hrs le 14-13/1931-
Par P. Lamoureux.
imprime 14 sep 1829. a Québec. P.Q.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY